

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21820190300042

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
ASSAINISSEMENT VERDUN**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VERDUN SUR GNE**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
ASSAINISSEMENT VERDUN**

**M49**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT**

**ANNEE 2016**

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

**Jointes Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.19 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

p.20 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.21 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'ass. - Exploit.

A5.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'ass. - Invest.

p.22 A5.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'ass. Coll./non coll. - Exploit.

p.23 A5.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'ass. Coll./non coll. - Invest.

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des AP et CP afférents

B2.2 - Etat des AE et CP afférents

### C - Autres éléments d'informations

p.24 C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N

p.26 C1.2 - Etat du personnel de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

### D - Arrêté et signatures

p.27 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>224 063,75</b>	<b>66 618,00</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>157 445,75</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>224 063,75</b>	<b>224 063,75</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>1 017 087,70</b>	<b>579 072,80</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>589 014,90</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>1 017 087,70</b>	<b>1 168 087,70</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 241 151,45</b>	<b>1 392 151,45</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	48 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
012	Charg. pers. et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	100 000,00	0,00	88 357,75	88 357,75	88 357,75
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>148 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 357,75</b>	<b>97 357,75</b>	<b>97 357,75</b>
66	Charges financières	28 237,00	0,00	25 862,00	25 862,00	25 862,00
67	Charges exceptionnelles	2 066,20	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>178 303,20</b>	<b>0,00</b>	<b>123 219,75</b>	<b>123 219,75</b>	<b>123 219,75</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (6)	50 000,00		47 629,00	47 629,00	47 629,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	47 708,00		53 215,00	53 215,00	53 215,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>97 708,00</b>		<b>100 844,00</b>	<b>100 844,00</b>	<b>100 844,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>276 011,20</b>	<b>0,00</b>	<b>224 063,75</b>	<b>224 063,75</b>	<b>224 063,75</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

224 063,75

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	97 000,00	0,00	61 220,00	61 220,00	61 220,00
74	Subventions d'exploitation	2 380,00	0,00	2 629,00	2 629,00	2 629,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>99 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>99 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)	2 769,00		2 769,00	2 769,00	2 769,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 769,00</b>		<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>102 149,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 618,00</b>	<b>66 618,00</b>	<b>66 618,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

157 445,75

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

224 063,75

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>98 075,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	800 000,00	0,00	807 179,30	807 179,30	807 179,30
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	800 000,00	0,00	822 179,30	822 179,30	822 179,30
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 715,12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	42 715,12	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	842 715,12	0,00	863 679,30	863 679,30	863 679,30
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 769,00		2 769,00	2 769,00	2 769,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 000,00		150 639,40	150 639,40	150 639,40
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	139 769,00		153 408,40	153 408,40	153 408,40
	<b>TOTAL</b>	982 484,12	0,00	1 017 087,70	1 017 087,70	1 017 087,70

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 017 087,70</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	6 478,00	0,00	137 644,00	137 644,00	137 644,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	137 000,00	0,00	171 639,40	171 639,40	171 639,40
	<b>Total des recettes financières</b>	143 478,00	0,00	309 283,40	309 283,40	309 283,40
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	143 478,00	0,00	309 283,40	309 283,40	309 283,40
021	Virement de la section de fonct. (4)	50 000,00		47 629,00	47 629,00	47 629,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	47 708,00		50 521,00	50 521,00	50 521,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 000,00		171 639,40	171 639,40	171 639,40
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	234 708,00		269 789,40	269 789,40	269 789,40
	<b>TOTAL</b>	378 186,00	0,00	579 072,80	579 072,80	579 072,80

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>95 381,00</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 000,00		9 000,00
012	Charg. pers. et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	88 357,75		88 357,75
66	Charges financières	25 862,00	0,00	25 862,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	53 215,00	53 215,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		47 629,00	47 629,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>123 219,75</b>	<b>100 844,00</b>	<b>224 063,75</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 224 063,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 769,00	2 769,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	41 500,00	0,00	41 500,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	807 179,30		807 179,30
20	Immobilisations incorporelles (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	150 639,40	150 639,40
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>863 679,30</b>	<b>153 408,40</b>	<b>1 017 087,70</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 017 087,70

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	61 220,00		61 220,00
74	Subventions d'exploitation	2 629,00		2 629,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 769,00	2 769,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>63 849,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>66 618,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	157 445,75
------------------------------------	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>224 063,75</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	137 644,00	0,00	137 644,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	171 639,40	171 639,40
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	171 639,40	0,00	171 639,40
28	Amortissements des immobilisations		50 521,00	50 521,00
021	Virement de la section d'exploitation		47 629,00	47 629,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>309 283,40</b>	<b>269 789,40</b>	<b>579 072,80</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	589 014,90
---	------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 168 087,70</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	48 000,00	9 000,00	9 000,00
622	Rem. d'intermédiaires et honor..	30 000,00	7 000,00	7 000,00
623	Publicité, publications, relat..	18 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charg. pers. et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	100 000,00	88 357,75	88 357,75
658	Charges diverses de gestion co..	100 000,00	88 357,75	88 357,75
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>148 000,00</b>	<b>97 357,75</b>	<b>97 357,75</b>
66	Charges financières (b)(8)	28 237,00	25 862,00	25 862,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	26 655,00	26 655,00
66112	Intérêts courus non échus (8)	-763,00	-793,00	-793,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 066,20	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 066,20	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (d)(9)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (f)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>178 303,20</b>	<b>123 219,75</b>	<b>123 219,75</b>
023	Virement à la sect* d'investis.	50 000,00	47 629,00	47 629,00
042	Opérations d'ordre entre section (11)(12)	47 708,00	53 215,00	53 215,00
6811	Dotations aux amortissements su	47 708,00	50 521,00	50 521,00
6815	Dotations aux provisions pour ri (12)		2 694,00	2 694,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>97 708,00</b>	<b>100 844,00</b>	<b>100 844,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>97 708,00</b>	<b>100 844,00</b>	<b>100 844,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>276 011,20</b>	<b>224 063,75</b>	<b>224 063,75</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (13)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>224 063,75</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	793,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-793,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	97 000,00	61 220,00	61 220,00
70128	Autres taxes et redevances	37 000,00	20 600,00	20 600,00
70611	Redev. assainissement collectif	60 000,00	40 620,00	40 620,00
74	Subventions d'exploitation	2 380,00	2 629,00	2 629,00
74	Subventions d'exploitation	2 380,00	2 629,00	2 629,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>99 380,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (7)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>99 380,00</b>	<b>63 849,00</b>	<b>63 849,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (8)	2 769,00	2 769,00	2 769,00
777	Quote-part des subv. d'inv. v..	2 769,00	2 769,00	2 769,00
043	Op. ordre intérieur de section (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>102 149,00</b>	<b>66 618,00</b>	<b>66 618,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER 2015 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>157 445,75</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>224 063,75</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		15 000,00	15 000,00
203	Frais d'études, de R&D et frai.		15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
2315	Install., mat. et outil. tech.		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 28 (5)	100 000,00	10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 39 (5)	700 000,00	772 639,30	772 639,30
	Opération d'équipement n° 40 (5)		24 540,00	24 540,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>800 000,00</b>	<b>822 179,30</b>	<b>822 179,30</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	41 500,00	41 500,00
1641	Emprunts en euros	38 300,00	39 800,00	39 800,00
1687	Autres dettes	1 700,00	1 700,00	1 700,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 715,12	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (invt)	2 715,12	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>42 715,12</b>	<b>41 500,00</b>	<b>41 500,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>842 715,12</b>	<b>863 679,30</b>	<b>863 679,30</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)	2 769,00	2 769,00	2 769,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	2 769,00	2 769,00	2 769,00
1391	Subventions d'équipement	2 769,00	2 769,00	2 769,00
041	Opérations patrimoniales (9)	137 000,00	150 639,40	150 639,40
2762	Créances droit déduction TVA	137 000,00	150 639,40	150 639,40
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>139 769,00</b>	<b>153 408,40</b>	<b>153 408,40</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>982 484,12</b>	<b>1 017 087,70</b>	<b>1 017 087,70</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 017 087,70</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	6 478,00	137 644,00	137 644,00
10228	Autres fonds globalisés	6 478,00	137 644,00	137 644,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières	137 000,00	171 639,40	171 639,40
2762	Créances droit déduction TVA	137 000,00	171 639,40	171 639,40
44	TVA		0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>143 478,00</b>	<b>309 283,40</b>	<b>309 283,40</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>143 478,00</b>	<b>309 283,40</b>	<b>309 283,40</b>
021	Virement de la section de fonct.	50 000,00	47 629,00	47 629,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)	47 708,00	50 521,00	50 521,00
2813	Constructions	6 729,00	6 730,00	6 730,00
28156	Matériel spécifique d'exploit.	40 979,00	40 982,00	40 982,00
2818	Autres Immo. Corporelles		2 809,00	2 809,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>97 708,00</b>	<b>98 150,00</b>	<b>98 150,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	137 000,00	171 639,40	171 639,40
2315	Install., mat. et outill. tech.	137 000,00	171 639,40	171 639,40
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>234 708,00</b>	<b>269 789,40</b>	<b>269 789,40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>378 186,00</b>	<b>579 072,80</b>	<b>579 072,80</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (9)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>589 014,90</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 168 087,70</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

ASSAINISSEMENT VERDUN - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 28  
LIBELLE : BRANCHEMENTS EAUX USEES  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		219 008,54	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immo. reçues en affect ou concés	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	219 008,54	0,00	10 000,00	10 000,00	
2315	Install., mat. et outill. tech.	219 008,54	0,00	10 000,00	10 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
22	Immo. reçues en affect ou concés		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ASSAINISSEMENT VERDUN - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 39  
LIBELLE : RESEAUX ROUTE AUCH  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		20 711,20	a 0,00	772 639,30	b 772 639,30	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	20 711,20	0,00	772 639,30	772 639,30	
2315	Install., mat. et outil. tech.	20 711,20	0,00	772 639,30	772 639,30	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-772 639,30</b>
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ASSAINISSEMENT VERDUN - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 40  
LIBELLE : RESEAU PLACE COLONEL BLAS  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	24 540,00	b 24 540,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	24 540,00	24 540,00	
2315	Install., mat. et outill. tech.	0,00	0,00	24 540,00	24 540,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-24 540,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- nel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					820 000,00									
10734122405	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRE				820 000,00				3,26		A	P	O	A-1
13347673341	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRE				150 000,00				4,35		A	P	O	A-1
90011005792	CA-NORD MIDI PYRENEES	01/07/2013	01/07/2013	31/07/2014	500 000,00	F			4,4		A	P	O	A-1
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1687 Autres dettes (total)					24 700,00									
2008/1468	AGENCE ADOUR GARONNE				24 700,00									
					24 700,00	F			O		A	C	O	A-1
<b>Total général</b>					844 700,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe V : variable simple C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex Euribor, 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle M : mensuelle B : bimestrielle S : semestrielle T : trimestrielle X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour #/fin, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



## IV - ANNEXES

## IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

## A1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)				626 913,84					39 783,73	26 654,86	0,00	11 000,16	
10734122405				626 913,84					39 783,73	26 654,86	0,00	11 000,16	
13347673341	N			77 927,64	4,00	1		3,26	11 969,02	2 540,44	0,00	1 971,06	
90011005792	N			81 966,29	6,00	1		4,35	10 260,50	3 562,91	0,00	787,80	
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				467 079,91	18,00	F		4,4	17 554,21	20 551,51	0,00	8 241,30	
1687 Autres dettes (total)				13 173,38					1 646,66	0,00	0,00	0,00	
20068/1468	N			13 173,38	7,00	F		0	1 646,66	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>				640 087,22					41 430,39	26 654,86	0,00	11 000,16	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
								Nombre de produits
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		4						
		100,00%						
		640 087,22						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier								
(C) Option d'échange (swaption)								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5								
(F) Autres types de structures								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Réseaux assainissement	60 ans	13/02/2008
Linéaire	Mat.Spécifique exploit.(2156)	60 ans	29/10/2009
Linéaire	Reprises subventions (1391)	60 ans	29/10/2009
Linéaire	Constructions (213)	30 ans	10/11/2009

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>44 269,00</b>	<b>44 269,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>41 500,00</b>	<b>41 500,00</b>
1641	Emprunts en euros	39 800,00	39 800,00
1687	Autres dettes	1 700,00	1 700,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
<b>139</b>	<b>Subv. invest. transférées cpte résultat</b>	<b>2 769,00</b>	<b>2 769,00</b>
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	44 269,00	0,00	D001 0,00	44 269,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>407 433,40</b>	<b>III 407 433,40</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>309 283,40</b>	<b>309 283,40</b>
10228	Dotations Fonds divers Réserves	137 644,00	137 644,00
2762	Autres immos financières	171 639,40	171 639,40
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>98 150,00</b>	<b>98 150,00</b>
2813	Constructions	6 730,00	6 730,00
28156	Matériel spécifique d'exploit.	40 982,00	40 982,00
2818	Autres Immo. Corporelles	2 809,00	2 809,00
021	Virement de la section de fonct.	47 629,00	47 629,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>407 433,40</b>	<b>0,00</b>	<b>589 014,90</b>	<b>0,00</b>	<b>996 448,30</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 44 269,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 996 448,30</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 952 179,30</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement collectif (1)

## A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 000,00	70	Ventes prod fab, prest serv, mar	61 220,00
623	Publicité, publications, relat..	2 000,00	70128	Autres taxes et redevances	20 600,00
65	Autres charges gestion courante	88 357,75	70611	Redev. assainissement collectif	40 620,00
658	Charges diverses de gestion co..	88 357,75	74	Subventions d'exploitation	2 629,00
66	Charges financières	-793,00	74	Subventions d'exploitation	2 629,00
66112	Intérêts courus non échus	-793,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>89 564,75</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>63 849,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section	53 215,00	042	Opérations d'ordre entre section	2 769,00
6811	Dotations aux amortissements su	50 521,00	777	Quote-part des subv. d'inv. v..	2 769,00
6815	Dotations aux provisions pour ri	2 694,00			
023	Virement à la sect° d'investis.	47 629,00			
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>100 844,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 769,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>157 445,75</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>190 408,75</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 063,75</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retracé des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement collectif (1)

## A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opératio	15 000,00	10	Dotations Fonds divers Réserves	137 644,00
203	Frais d'études, de R&D et frai.	15 000,00	10228	Autres fonds globalisés	137 644,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	27	Autres immos financières	171 639,40
2315	Install., mat. et outil. tech.	0,00	2762	Créances droit déduction TVA	171 639,40
	28 BRANCHEMENTS EAUX USEES	10 000,00			
	39 RESEAUX ROUTE AUCH	772 639,30			
	40 RESEAU PLACE COLONEL BLAS	24 540,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	41 500,00			
1641	Emprunts en euros	39 800,00			
1687	Autres dettes	1 700,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>863 679,30</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>309 283,40</b>
040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	2 769,00	040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	50 521,00
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	2 769,00	2813	<i>Constructions</i>	6 730,00
			28156	<i>Matériel spécifique d'exploit.</i>	40 982,00
			2818	<i>Autres Immo. Corporelles</i>	2 809,00
			041	<i>Opérations patrimoniales</i>	171 639,40
			2315	<i>Install., mat. et outil. tech.</i>	171 639,40
			021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	47 629,00
			021	<i>Virement section exploitation</i>	47 629,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 769,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>269 789,40</b>
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	589 014,90
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>866 448,30</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 168 087,70</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retracé des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats)



ASSAINISSEMENT VERDUN - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/895/00102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur hière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

(4) ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

ASSAINISSEMENT VERDUN - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	IV C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1<sup>er</sup>ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a rétablissement en matière de  
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a rétablissement en matière de  
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a rétablissement en matière de  
 création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel  
 38 : article 38 (travailleurs handicapés catégorie C).  
 47 : article 47 (recrutements directs sur emplois fonctionnels)  
 110 : article 110 (collaborateurs de groupes de cabinets).  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être étiquetés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,  
A Verdun sur Garonne, le 24/04/2016  
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
VOTES : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 6  
si ont pas pris part au vote.  
Date de convocation : 07/04/2016

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Verdun sur Garonne, le 24/04/2016

Les membres du Conseil Municipal,

Sanin Deval  
Rapinide  
Croux  
[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ....., le .....